

Déclaration intersyndicale CHSCTA novembre 2018

Il y a matière à faire un bilan de quatre ans de politique de la santé au travail et des conditions de travail.

Le travail accompli par l'employeur est important eu égard au point de départ qui était relativement bas dans l'Education nationale. Des politiques ont été mises au point, des instruments comme le Duerp, les RSST, une attention nouvelle à la question des conditions de travail. Mais il reste encore beaucoup à faire tant les conditions parfois minimales ne semblent pas acquises comme la difficulté récurrente à trouver le RSST dans les établissements.

Les agents du rectorat ont pu enfin bénéficier d'une attention dans le cadre de ce CHSCTA qui s'est penché sur leurs conditions de travail.

Au-delà des efforts effectués, pour nous, c'est le respect de la réglementation qui est central. Il ne suffit pas de constater que certaines politiques sont difficiles à mener, comme la présence d'une médecine de prévention, mais qu'elles s'imposent à l'employeur qui ne peut s'y soustraire. A bien des égards, le bilan est aussi que la réglementation trop peu contraignante pour l'institution et cela explique grande partie les manquements constatés.

Si on peut comprendre que les situations ne puissent changer rapidement, il est moins compréhensible que l'institution ne se donne pas tous les moyens pour y parvenir. Ainsi, des réticences nombreuses persistent dans les départements comme à l'académique parfois concernant l'application de la réglementation, le fonctionnement des CHSCT, des CHS dans les établissements, l'existence ou le déroulement des enquêtes qui ne peuvent s'expliquer que par une défiance de l'institution à l'égard des élu-e-s des CHSCT et des représentants syndicaux. Au lieu d'affronter les situations, on en est encore trop souvent à la vieille culture du secret et de la défiance et cela est de notre point de vue irrecevable.

Nous affirmons au contraire l'importance du souci de la santé au travail et des conditions de travail pour l'employeur qui est au contraire productive d'un climat de travail plus serein dans lequel tout le monde a à gagner et qu'atteste l'existence des CHSCT. Les attaques contre la légitimité ou l'existence des CHSCT, notamment sous la forme de fusion des instances, signent toujours le moindre intérêt de ces questions et se révéleraient vite contreproductives.

Au contraire, nous affirmons l'existence et la légitimité des CHSCT dans l'éducation nationale de façon, ensemble, à pouvoir amplifier une culture de prévention attentive aux conditions de travail des salarié-e-s, qui ne doivent pas passer après le souci des élèves.